



Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGAA-PAT 23/02

ARRETE
PORTANT DESIGNATION DE
M HENRI BEDAT, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
EN TANT QUE REPRESENTANT DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES LANDES EN DATE DU 03 AOUT 2023

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

VU le Code de Commerce, et notamment les articles L. 750-1 et suivants, L. 751-2 et R. 751-1 et suivants et R. 752-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-4 et R. 423-1 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON en qualité de Président du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DCPAT-BDLIT n° 2023-216 en date du 7 juillet 2023 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial relative à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour la création d'un ensemble commercial composé de trois cellules commerciales d'une surface de vente de 1536 m² sur la commune de MEES (40990).

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : M Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunissant le 3 août 2023 et dont la composition a été définie dans l'arrêté préfectoral DCPAT-BDLIT n° 2023-216 du 7 juillet 2023.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 12 juillet 2023

X.F.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

